

Cette étape implique la traduction des priorités de la migration et du développement en interventions concrètes.



Les parties prenantes pourraient être engagées dans cette étape, dans les conditions suivantes :

- Participation active aux consultations et à la planification
- Rôle de mise en œuvre dans les interventions, selon les besoins
- Mobilisation de ressources

L'étape de mise en œuvre est importante, car elle permet d'élaborer et de mettre en œuvre des activités concrètes pour contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de migration et de développement dans le cadre des Objectifs de développement durable, avec pour objectif global d'améliorer la gouvernance des migrations et, en fin de compte, de contribuer au développement durable. Il est préférable de mener cet exercice dans le cadre des efforts globaux de mise en œuvre des ODD et/ou de planification du développement. Dans ces cas, les mesures prises pour choisir, élaborer et mettre en œuvre les interventions relativement à la migration pourraient suivre celles des autres efforts, et cette section pourrait être utilisée afin d'obtenir des orientations complémentaires.

Les acteurs doivent s'engager auprès de toutes les parties prenantes concernées, y compris, autant que possible, les organisations de la société civile et les migrants, en vue de finaliser l'élaboration et la mise en œuvre des interventions. En outre, les acteurs doivent garder à l'esprit que, dans de nombreux cas, par exemple, lors d'exercices d'intégration de la migration dans l'ensemble des ministères, un soutien politique solide sera nécessaire pour faire avancer le processus de mise en œuvre. La transparence et des consultations étendues, ainsi que la poursuite d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de partage des connaissances, pourraient contribuer à y parvenir. Le renforcement des capacités et le partage des connaissances sont des étapes clés continues qui visent à instaurer une culture inclusive et proactive d'apprentissage continu concernant la migration et les Objectifs de développement durable.

Les orientations ici s'appliquent aux responsables politiques plaçant l'accent sur la prise de mesures liées aux cibles d'ODD qui mentionnent explicitement la migration ainsi qu'aux cibles dans lesquelles la migration est un thème transversal. Pour les responsables politiques qui se focalisent sur ce dernier type de cible, visant à intégrer la migration dans différents secteurs, il serait utile de fournir des conseils complémentaires spécialisés concernant l'élaboration d'interventions dans leur domaine spécifique. Les orientations contenues dans cette section aideront les responsables politiques à mener le processus de ces interventions, c'est-à-dire à intégrer la migration dans un secteur spécifique. En ce qui concerne l'élaboration d'interventions spécifiques, les acteurs peuvent également consulter d'autres ressources telles que les « *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement* » de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le *Manuel sur l'intégration de la migration* du Groupe mondial sur la migration, qui comprend une compilation de programmes et d'activités couvrant une multitude de secteurs, ainsi que d'autres ressources mentionnées à la fin de cette section.



1 Choix de l'approche à suivre et des interventions

Les acteurs doivent déterminer les interventions qui sont les plus efficaces et les mieux adaptées au contexte de leurs cibles prioritaires. Un certain nombre d'interventions différentes pourraient être menées dans des contextes différents : à un niveau politique ou programmatique ou en combinant les deux.

Il pourrait être utile de mener un examen des structures et mécanismes existants pertinents pour commencer à formuler des idées sur les meilleures interventions possibles. Ceci implique une comparaison entre les institutions, les stratégies, les lois, les cadres politiques, les plans et les projets qui touchent à la migration et au développement et les cibles prioritaires des ODD. Cet exercice permettra de cartographier et d'examiner les synergies potentielles et les compromis entre les interventions liées à la migration, d'identifier les incohérences éventuelles, qui pourraient être horizontales (au sein des domaines politiques) ou verticales (entre les niveaux de gouvernance), et d'éviter de dupliquer les efforts.

OUTILS D'EXAMEN DES CADRES

Les IGM : Cet outil est destiné aux acteurs à l'échelle nationale. Si une évaluation des indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) a eu lieu relativement au pays, les responsables politiques peuvent utiliser cet outil pour renforcer la cohérence politique dans l'ensemble des domaines de gouvernance des migrations. Étant donné que le cadre repose sur les intrants politiques, l'évaluation peut aider les gouvernements à diagnostiquer les aspects présentant éventuellement des lacunes dans leur manière de formuler leur gouvernance nationale des migrations.

Outils d'indicateurs de cohérence : Certains outils ont été créés en prévoyant des indicateurs spécialisés en tant qu'outil de diagnostic de la cohérence politique. Par exemple, le *Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local* de l'Initiative conjointe pour la Migration et le Développement des Nations Unies peut être utilisé en tant qu'outil permettant aux gouvernements d'identifier les lacunes dans les institutions, les politiques et les interventions ou les faiblesses de leur gouvernance des migrations. Le Guide présente des indicateurs couvrant diverses questions telles que les droits des migrants, l'éducation inclusive, l'emploi inclusif et les soins de

santé inclusifs, qui se focalisent sur les processus et les structures nécessaires pour promouvoir une cohérence politique. Ces indicateurs sont assortis de questions auxquelles les praticiens peuvent répondre pour identifier toute incohérence spécifique, les aidant ainsi à élaborer des moyens pour les modifier. Cet outil est adapté à le Programme 2030 ; les indicateurs sont liés aux cibles des ODD et les organes de mise en œuvre peuvent consulter ceux sur lesquels ils souhaitent placer l'accent en fonction de leurs cibles prioritaires. Bien que l'outil soit destiné aux acteurs infranationaux, les acteurs nationaux pourraient également l'utiliser en adaptant légèrement les questions sur les indicateurs.

Évaluation rapide intégrée (ERI) du Programme des Nations Unies pour le développement : Dans le cadre d'un exercice d'intégration plus étendu, il est possible d'utiliser l'ERI pour contribuer à l'examen de l'état de préparation de la mise en œuvre des ODD dans certains domaines. De manière spécifique, l'ERI peut aider les acteurs à cartographier les cadres existants pertinents sur la migration et le développement, en vue d'identifier les lacunes que de nouvelles interventions peuvent aider à combler.

Des consultations ou des réunions peuvent être organisées pour discuter de l'ensemble des cibles choisies (et des indicateurs, s'ils ont été établis) et examiner les moyens de les faire avancer en tenant compte des politiques, des lois et d'autres cadres existants. Alternativement, des sessions pourraient être menées pour chaque cible. Ces sessions doivent comprendre tous les acteurs qui sont directement impliqués dans la formulation des indicateurs correspondant à cette cible et dans l'établissement de rapports sur ces indicateurs, ainsi que les acteurs d'autres domaines dont la participation est indirecte, tels que ceux d'autres ministères, afin d'aider à assurer une cohérence politique.

Le nombre, la nature et le format de ces sessions dépendront du contexte, y compris de facteurs tels que les délais, les ressources et les capacités. Les discussions doivent notamment viser à définir les bénéficiaires cibles des interventions, à identifier les parties prenantes pertinentes relativement à la mise en œuvre (y compris les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux), et à déterminer les ressources nécessaires ainsi que les moyens possibles de les augmenter, selon les besoins. Il s'agit également d'évaluer les capacités techniques existantes pour mener les interventions; des activités de renforcement des capacités pourraient être nécessaires. Lorsque des cibles intermédiaires ont été établies, les acteurs doivent examiner comment les atteindre dans les délais dont ils disposent.

Les organes de mise en œuvre pourraient également envisager de consulter l'OIM ou d'autres organisations dans le cadre d'interventions potentielles. Les organisations peuvent disposer d'une expérience étendue de divers aspects des cibles des ODD et peuvent aider à proposer des interventions adaptées au contexte local ou national qui s'appuient sur des politiques ou sur des programmes (voir l'encadré dans les Annexes pour un exemple sur l'OIM dans ce cadre). Les exemples de projets antérieurs d'intégration de la migration peuvent également être consultés, par exemple, les « *Récits de succès* » de l'Initiative conjointe pour la Migration et le Développement des Nations Unies en soulignant et les relie à le Programme 2030⁸.

Exemples d'interventions possibles

Mise en œuvre d'une nouvelle politique et/ou d'une nouvelle législation

Les gouvernements pourraient envisager de mettre en œuvre une nouvelle politique et/ou une nouvelle législation relativement aux objectifs et aux cibles concernant la migration auxquels ils accordent la priorité. Cela peut offrir un moyen efficace d'apporter un changement transformationnel dans une ou plusieurs cibles. En Équateur par exemple, le gouvernement a mis en œuvre une loi sur la mobilité des personnes en 2017. Cette loi contribue directement à la cible d'ODD 10.7 (« Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées»). D'autres interventions possibles dans cette catégorie pourraient comprendre l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de politiques spécifiques à l'échelle nationale et/ou locale qui relient les programmes de développement à la migration. En Jamaïque par exemple, une politique nationale sur la migration et le développement finalisée en 2017 visait à fournir un cadre d'intégration de la migration internationale dans la planification du développement.

Intégration de la migration dans d'autres politiques, stratégies et/ou lois

Il est possible d'appliquer une approche de cohérence politique examinant comment d'autres politiques dans des secteurs tels que ceux de la main-d'œuvre, du logement, de la santé ou de l'agriculture affectent la migration et sont affectées par elle en intégrant la migration dans d'autres politiques. Par exemple, un gouvernement pourrait intégrer la migration dans ses stratégies et politiques sur la main-d'œuvre et l'éducation, en tenant compte de la dynamique

de la migration et des compétences des migrants dans les prévisions relatives au marché du travail et dans la planification de la demande et de l'offre de compétences à l'échelle nationale.

Intégration de la migration dans les programmes de développement

Il est possible que certains programmes de développement n'aient pas nécessairement été élaborés en tenant compte de la migration, et il pourrait être bénéfique d'y incorporer les objectifs liés à la migration. Ceci pourrait être appliqué aux programmes de développement dans n'importe quel secteur. L'objectif ici serait de comprendre si les questions liées à la migration sont pertinentes ou non par rapport au programme et comment il serait possible d'adapter le programme de façon à ce qu'il aborde ces questions. L'étendue de ce type d'intervention est variable. On pourrait déjà considérer que, dans son ensemble, l'exercice concernant les ODD sur la migration en fait partie.

Élaboration et mise en œuvre de programmes sur la migration

Pour certains ODD/cibles, des activités d'élaboration et de mise en œuvre de programmes sur la migration seront appropriées. Par exemple, si un gouvernement décide de prendre des mesures dans le cadre de la cible 8.8 (« Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire »), il peut décider qu'un programme spécifique promouvant un recrutement éthique contribuera à réaliser des progrès dans l'atteinte de cette cible.

Adoption d'approches fondées sur les droits

Les acteurs peuvent recourir à des approches fondées sur les droits de l'homme pour traiter divers liens entre les ODD et la migration. Par exemple, pour avancer dans l'accomplissement de certaines cibles prioritaires, les gouvernements pourraient décider de renforcer l'accès des migrants à la justice, d'améliorer l'accès des personnes déplacées dans les zones urbaines aux services de base, d'apporter une assistance dans les crises de réfugiés prolongées, de défendre les droits au travail reconnus à l'échelle internationale ou de traiter diverses questions liées aux enfants migrants, en adoptant des approches fondées sur les droits.

Renforcement des capacités techniques et partage des connaissances

Il s'agit d'interventions nécessaires pour instaurer une culture d'apprentissage continu inclusive et proactive concernant la migration et les ODD. Elles doivent être continues et se dérouler à tous les niveaux du gouvernement. Certaines activités spécifiques de renforcement des capacités pourraient impliquer une série d'ateliers sur le processus de mise en œuvre des ODD ou une formation spécifique sur la migration et le développement. Par exemple, le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail propose des formations sur l'intégration de la migration dans les processus de planification des politiques nationales et locales. Les activités de partage de connaissances pourraient prévoir des plateformes d'apprentissage par les pairs ou de gestion des connaissances en ligne telles que le portail de Migration for Development (www.migration4development.org).



ÉTUDE DE CAS : ÉQUATEUR

Dans cette mise en œuvre de l'intégration de la migration, les acteurs ont élaboré et appliqué des politiques et des programmes divers concernant la migration et le développement dans la région, en intégrant la migration dans la planification de différentes administrations publiques. Par exemple, les administrations rattachées au gouvernement provincial, dont celles chargées de la souveraineté alimentaire, des services de santé, de la violence domestique et des handicaps, ainsi que d'autres, ont commencé à intégrer les migrants et les personnes déplacées parmi les bénéficiaires de leurs actions.

 Voir l'étude de cas complète → p. 137

2 Mobilisation de ressources

Dans le cadre des interventions, il pourrait être nécessaire d'identifier des sources de financement. Si cela se déroule dans le cadre d'un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD, les organes de mise en œuvre doivent suivre toutes les stratégies de mobilisation de ressources requises. Sinon, ou en sus de ce processus plus étendu, il est possible d'élaborer un plan de mobilisation de ressources pour déterminer les interventions proposées qui nécessitent des ressources supplémentaires, ainsi que les stratégies d'engagement auprès des partenaires de la coopération au développement et d'autres sources de financement. Ceci pourrait être particulièrement utile si un grand nombre d'interventions sont planifiées et/ou si de nouvelles ressources importantes seraient requises.

Il faut veiller à prévoir un budget portant non seulement sur l'intervention immédiate, mais également sur toute activité d'appui. Par exemple, l'intégration de la migration dans l'ensemble des cadres législatifs de différents secteurs pourrait nécessiter un renforcement substantiel des capacités de certains ministères ou départements.

Lors de l'examen des moyens de mobiliser des ressources, les acteurs gouvernementaux pourraient tenir des réunions bilatérales et des consultations de groupe avec les partenaires de la coopération au développement ainsi que d'autres partenaires potentiels pour examiner les possibilités en matière de financement. Ces sessions doivent également comprendre les agences gouvernementales pertinentes et tous les autres acteurs qui pourraient être impliqués dans la mise en œuvre. Elles doivent examiner les objectifs des acteurs gouvernementaux et leurs besoins en financements, ainsi que les intérêts des partenaires de financement dans certains domaines spécifiques. Parmi les sources de financement possibles figurent :

- Les stratégies locales et nationales existantes et les sources de financement destinées aux activités de développement
- D'autres fonds liés aux ODD (par exemple, le Fonds conjoint pour le Programme 2030 qui est à la disposition des équipes de pays des Nations Unies)
- Les fonds spécifiques à la migration provenant de partenaires de la coopération au développement et d'organisations multilatérales
- Des sources de financement innovantes liées à la migration, par exemple, les envois de fonds, notamment pour contribuer à l'exécution de projets au niveau local, ainsi que d'autres contributions de la diaspora qui pourraient aider à financer des interventions, y compris au travers de fondations spécialisées ou d'initiatives du secteur privé

3 Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action



Les acteurs gouvernementaux doivent finaliser les détails de la planification des interventions et officiellement adopter ces plans. Si cela se déroule dans le cadre de la mise en œuvre globale des ODD, les acteurs gouvernementaux doivent suivre tous les processus de planification formalisés requis. Sinon, ou en sus de cette mise en œuvre globale, ils peuvent décider d'élaborer un plan d'action sur la migration et les ODD. Ce plan présentera une synthèse des cibles d'ODD prioritaires et des interventions visant à les atteindre ainsi que des détails plus approfondis sur leur élaboration et leur mise en œuvre. Voir l'outil de mise en œuvre : Critères du plan d'action.

Avant son adoption, le plan doit faire l'objet d'un examen. Si le plan se déroule au niveau national, il est possible de l'examiner lors d'un atelier interministériel. S'il se déroule au niveau local, il est possible de l'examiner le plan dans le cadre d'ateliers multipartites locaux. Dans l'idéal, le processus d'examen comprendra des représentants de la société civile, du monde académique, d'agences internationales et d'autres acteurs. Ces ateliers doivent viser à valider et à approuver le plan en discutant des interventions identifiées, en confirmant qu'elles sont effectivement pertinentes pour les cibles des ODD et pour le contexte local ou national, et en passant en revue les actions requises, les délais, l'implication des parties prenantes, le budget et d'autres détails. Avant l'adoption du plan, l'organe de mise en œuvre doit le finaliser conformément à tous les intrants éventuels issus de l'ensemble des processus d'examen.

Il est conseillé de conserver le plan sous forme de document évolutif. Cela permet ainsi de tenir compte des mises à jour ou des changements potentiels apportés dans les interventions liées aux ODD et à la migration, et d'élaborer et d'ajouter davantage d'informations sur les ODD et la migration avant 2030.





OBJECTIFS LOCAUX OU NATIONAUX	CIBLES DES ODD TRAITÉES
.....  
.....
.....
.....
.....

Interventions

Une liste des interventions pour traiter ces cibles. Pour chaque intervention, prévoir :

- Une description de l'intervention, le type de processus politique, le changement législatif, les programmes ou les projets
- La logique derrière cette intervention
- Les rôles et les tâches des acteurs de mise en œuvre à chaque étape de l'intervention (y compris la relation et la coordination entre ces acteurs)
- Délais
- Résultats et produits escomptés
- Toute activité de soutien, telle qu'une formation, un renforcement des capacités ou des activités de plaidoyer
- Ressources nécessaires pour l'intervention et description des accords de financement
- Déroulement des activités de suivi et d'évaluation (en fonction des indicateurs et des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports identifiés dans la section «Suivi et établissement de rapports»).

Remarque: lorsque des cibles intermédiaires ont été établies, les délais des activités et les résultats escomptés doivent illustrer la manière d'atteindre ces cibles.



Migration

Alliance 8.7

n.d. Site Internet d'Alliance 8.7. Disponible à l'adresse: www.alliance87.org.

Counter-Trafficking Data Collaborative (CTDC)

n.d. Site Internet du CTDC. Disponible à l'adresse: www.ctdatacollaborative.org.

Centre européen de gestion des politiques de développement (CEGPD) et Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM)

2013 « *Migration and Development Policies and Practices: A mapping study of eleven European countries and the European Commission* » (Les politiques et les pratiques liées à la migration et au développement: une étude cartographique de onze pays européens et de la Commission européenne). CEGPD/CIDPM, n.p.

Foresti, Marta et Jessica Hagen-Zanker

2017 « *Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development* ». Institut de développement d'Outre-mer (ODI), Londres.

Global Migration Policy Associates (GMPA)

2016 « *The Sustainable Development Goals and Migrants/Migration: Regarding the UN 2030 Sustainable Development Agenda* ». GMPA, n.p.

Hong, Amy et Anna Knoll

2016 « *Strengthening the Migration-Development Nexus through Improved Policy and Institutional Coherence* » (Renforcement de lien entre la migration et le développement par le biais d'une amélioration de la cohérence des politiques et des institutions). Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD), n.p.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2011 « *Labour migration from Colombo Process countries: Good practices, challenges and ways forward* » (La migration de travail depuis les pays du Processus de Colombo: bonnes pratiques, défis et marche à suivre). OIM, Genève.

2011 « *Les Éléments Essentiels de Gestion des Migrations* ». OIM, Genève. (Version actualisée à paraître)

2014 « *Handbook to develop projects on remittances: Good practices to maximize the impact of remittances on development* » (Manuel d'élaboration de projets sur les envois de fonds: bonnes pratiques permettant de maximiser l'impact des envois de fonds sur le développement). OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Groupe mondial sur la migration (GMG)

2010 « *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners* » (Intégration de la migration dans la planification du développement: un manuel à l'attention des responsables politiques et des praticiens). GMG/OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Migration Policy Institute (MPI)

2011 « *Comment associer les diasporas au développement: manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil* ». OIM/MPI, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Initiative conjointe des Nations Unies et de la Commission européenne pour la Migration et le Développement (ICMD)

n.d. « *Comment intégrer la migration dans la planification locale? Guide Méthodologique: à l'attention des collectivités territoriales Marocaines* ». OIM/ICMD, Maroc.



- 2015 « *White Paper: Mainstreaming migration into local development planning and beyond* » (Livre blanc : intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà). OIM/ICMD, n.p.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- n.d. « *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement* ». OCDE, Paris.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- n.d. « *Promoting Development Approaches to Migration and Displacement: Five UNDP Specific Focus Areas* » (Promotion d'approches de développement relatives à la migration et aux déplacements : cinq domaines d'intérêts spécifiques du PNUD). PNUD, New York.
- 2015 « *Guidance Note: A Development Approach to Migration and Displacement* » (Note d'orientation : une approche de développement relative à la migration et aux déplacements). PNUD, New York.
- 2017 « *Municipalities and People on the Move: Cities' Development Policies for Successful Local Management of Migration and Displacement* » (Municipalités et personnes en déplacement : politiques de développement des villes pour mener à bien la gestion locale de la migration et des déplacements). PNUD, New York.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

- 2016 « *Cities Welcoming Refugees and Migrants Enhancing effective urban governance in an age of migration* » (Les villes accueillent les réfugiés et les migrants, renforçant ainsi l'efficacité de la gouvernance urbaine à une époque marquée par la migration). UNESCO, France.

Initiative Conjointe des Nations Unies pour la Migration et le Développement (ICMD)

- n.d. Boîte à outils de l'ICMD. Disponible (en anglais) sur le site : www.migration4development.org/en/resources/toolbox/training.
- n.d. « *Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée* ». ICMD, Bruxelles.
- n.d. « *Migration et développement: une approche issue de la base* ». ICMD, Bruxelles.
- 2012 « *Mapping Local Authorities' Practices in the Area of Migration and Development* » (Cartographie des pratiques des autorités locales dans le domaine de la migration et du développement). ICMD, Bruxelles.
- 2015 « *L'Agenda Local sur la Migration et le Développement: Second Forum des Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement (Document final Quito)* ». ICMD, Bruxelles.
- 2016 « *Migrants' Integration as a Pre-requisite for Development: The Role of Cities* » (L'intégration des migrants en tant que condition préalable au développement : le rôle des villes). ICMD, Bruxelles.
- 2016 « *Summid Calabarzon: The LGU's Guide to Mainstreaming International Migration and Development in Local Development Planning and Governance* » (Summid Calabarzon : le guide des unités administratives locales pour intégrer la migration internationale et le développement dans la planification du développement et la gouvernance à l'échelle locale). ICMD, Philippines.
- 2016 « *Mainstreaming Migration and Development in Local Governance: A Local Governance Approach and Experiences from Region 4A-Calabarzon* » (L'intégration de la migration et du développement dans la gouvernance locale : une approche de la gouvernance locale et expériences de la région 4A-Calabarzon). ICMD, Philippines.
- 2017 « *Success Stories: A collection of good practices and lessons learnt by local actors harnessing the development potential of migration* » (Récits de réussite : un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés par les acteurs locaux qui mettent à profit le potentiel de la migration pour le développement). ICMD, Bruxelles.
- 2017 « *Policy Brief: Policy Coherence in Migration and Development at the Local Level* » (Condensé politique : cohérence politique dans la migration et le développement au niveau local). ICMD, Berlin.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- 2010 « *WHO Global Code of Practice of the International Recruitment of Health Personnel: Sixty-third World Health Assembly* » (Code mondial de pratique de l'OMS en matière de recrutement international de personnel de santé : soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé). OMS, Genève.

Généralités

Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, ONU-Habitat et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

n.d. La boîte à outils pour localiser les Objectifs de développement durable. «*Localisation des ODD*» (site Internet). Disponible à l'adresse : <http://localizingthesdgs.org>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

2016 «*Better Policies for Sustainable Development 2016: A New Framework for Policy Coherence*» (Des politiques améliorées pour le développement durable 2016 : un nouveau cadre pour la cohérence des politiques). OCDE, Paris.

Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)

2015 «*Objectifs de développement durable: ce que les gouvernements locaux doivent savoir*». CGLU, Barcelone.

Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

2016 Renforcement de la sensibilisation, création de politiques cohérentes sur le plan horizontal et création de politiques cohérentes sur le plan vertical. Dans «*Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030*». GNUD, Genève. Disponible sur le site : <https://undg.org/wp-content/uploads/2017/03/UNDG-Mainstreaming-the-2030-Agenda-Reference-Guide-French.pdf>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

n.d. «*Development Finance Assessment and Integrated Financing Solutions: Achieving the Sustainable Development Goals in the Era of the Addis Ababa Action Agenda*» (Évaluation des financements du développement et solutions de financements intégrées : l'atteinte des Objectifs de développement durable dans l'ère du Programme d'action d'Addis-Abeba). PNUD, Bangkok.

2017 «*Rapid Integrated Assessment (RIA): Tool to facilitate mainstreaming of SDGs into national and local plans*» (Évaluation rapide intégrée (ERI) : un outil pour faciliter l'intégration des ODD dans les plans nationaux et locaux). PNUD, New York.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

2015 Module 6, diapositives 55 à 60 et 64. Dans «*UNITAR-UN Development Group Briefing Kit for SDGs*» (Ensemble d'informations de l'UNITAR et du Groupe des Nations Unies pour le développement en faveur des ODD). UNITAR, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : <http://cifal-flanders.org/new-unitar-un-development-group-briefing-kit-for-sdgs>.

École des cadres du système des Nations Unies (ECSNU)

2017 Cours fondamental sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (cours en ligne). ECSNU. Disponible sur le site : www.localizingthesdgs.org/library/view/270.

ONU Femmes

2018 Chapitres 5 et 6. Dans «*Traduire les promesses en actions: l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*» 2018. ONU Femmes, Genève.

Universiteit Leiden

n.d. Cours en ligne de la SDG Initiative. Disponibles (en anglais) sur le site : www.sdginitiative.org.

